

TRANSPORT SCOLAIRE DANS LES 14 COMMUNES DES BAUGES

Aillon-Le-Jeune, Aillon-Le Vieux, Arith, Bellecombe-en-Bauges,
Doucy-en-Bauges, Ecole, Jarsy, La Compôte, La Motte-en-Bauges,
Le Châtelard, Le Noyer, Lescheraines, Saint-François-de-Sales, Sainte-Reine

Foire aux questions

- *Mon enfant n'était pas inscrit au transport scolaire en 2020/2021 mais je dois l'inscrire pour l'année scolaire 2021/2022. Je n'ai pas reçu de dossier. Comment faire ?*

> S'il s'agit d'un élève de primaire ou d'un collégien :

L'inscription se fait par correspondance avant le 15 juin 2021:

- en se procurant un dossier papier auprès de l'antenne de proximité des Bauges au Châtelard (sur rendez-vous)
- ou en téléchargeant le dossier sur le site internet de Synchro BUS (www.synchro-bus.fr) :
 - en bas de la page dédiée aux lignes de transport scolaire :
<https://www.synchro-bus.fr/Se-deplacer/Lignes-scolaires>
 - dans l'espace de téléchargement :
<https://www.synchro-bus.fr/Boutique-Synchro/Formulaires-d-abonnement>

A noter : pour prendre connaissance du règlement d'exploitation des services de transport scolaire de Grand Chambéry, il faut le télécharger aux mêmes endroits sur le site internet de Synchro BUS.

> S'il s'agit d'un lycéen :

L'inscription se fait en ligne sur le site Internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (<https://www.auvergnerhonealpes.fr/254-savoie.htm>). Inscrivez-vous sans tarder. À compter du 20 juillet 2021, un complément de 30 € par élève inscrit sera demandé à la famille.

- *Mon enfant est en garde alternée. Il doit utiliser 2 services de transport scolaire différents pour se rendre chez chacun de ses parents. Dans le courrier accompagnant le dossier d'inscription, il est écrit qu'il faut souscrire un seul abonnement. Il n'aura donc qu'une seule carte ?*

> Oui, la carte OÛRA! fonctionnera pour les 2 services. C'est la contremarque transport scolaire qui précisera les 2 services auxquels il sera inscrit.

- *La photocopie de la carte d'identité de mon enfant est demandée parmi les justificatifs à joindre au dossier. Il n'en a pas encore, que faire ?*

> Il faut joindre, à la place, une photocopie du livret de famille.

- *Il m'est demandé de retourner la carte OÛRA! avec la demande d'inscription, mais l'année scolaire n'est pas terminée. Faut-il quand même que je la joigne ?*

> Oui, il faut retourner la carte OÛRA! même si l'année scolaire en cours n'est pas terminée et à condition que vous ne n'utilisiez pas pour d'autres trajets. La contremarque est à conserver. La carte OÛRA! et la nouvelle contremarque transport scolaire de votre enfant vous seront expédiées à votre domicile avant la rentrée scolaire.

- **Mon enfant a perdu sa carte OÛRA!. Que faire ?**
 - > Il faut que vous en informiez l'antenne des Bauges. Un duplicata vous sera adressé et vous sera facturé 8€. (Une nouvelle photo ne sera alors pas nécessaire.)

- **Mon enfant dispose déjà d'une carte OÛRA! pour la SNCF.**
Faut-il cocher qu'il en a déjà une ?

> Oui, la carte OÛRA! est une carte unique des transports publics en Rhône-Alpes. Elle fonctionne pour le train, le bus ou le vélo pour les réseaux qui y ont adhéré. Puisqu'il dispose déjà du support OÛRA! , votre enfant ne recevra pas de nouvelle carte. Celle-ci sera rechargée à distance. Par contre, pour accéder aux services de transport scolaire, il recevra la contremarque transport scolaire.

Je n'ai donc pas besoin de joindre la photocopie de sa carte d'identité ni sa photo. C'est bien ça ?

> Tout à fait.

Avec sa carte OÛRA!, mon enfant pourra-t-il voyager sur le réseau Synchro BUS ?

> Oui, son abonnement lui permettra d'utiliser le transport scolaire auquel il est inscrit mais également les lignes régulières du réseau urbain et les services de transport à la demande du réseau Synchro BUS.

Par contre, les lignes régulières régionales au départ des Bauges et le transport à la demande des Bauges ne fonctionnent pas avec cet abonnement. Pour utiliser ces services, il faudra qu'il paye un trajet.

- **Mon enfant était en 3^{ème} cette année et passe au lycée. J'ai reçu un dossier d'inscription Grand Chambéry. Est-ce celui-là que je dois utiliser ?**

> Non, pour les lycéens, l'inscription doit être réalisée en ligne sur le site Internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (<https://www.auvergnerhonealpes.fr/254-savoie.htm>). Inscrivez-vous sans tarder. À compter du 20 juillet 2021, un complément de 30 € par élève inscrit sera demandé à la famille.

- **Dans les Bauges, le transport scolaire est réalisé par les Transports Francony. Pourquoi le dossier est-il à télécharger sur le site de Synchro BUS? Le transporteur va-t-il changer ?**

> Non, ce sont toujours les Transports Francony qui réalisent le transport scolaire dans les Bauges. Mais c'est Synchro BUS qui édite les titres de transport pour le compte de Grand Chambéry.

- **Je bénéficie de l'allocation pour absence de transport. Comment dois-je faire ma demande à Grand Chambéry ?**

> Les demandes sont à faire à Grand Chambéry pour les élèves de primaire, de collège et de lycée, qu'ils soient demi-pensionnaires ou internes.

Les démarches sont à faire en fin d'année scolaire.

Nouveau : dématérialisation des demandes à compter de l'année scolaire 2020/2021

Le dossier est à compléter et ses pièces justificatives sont à télécharger à l'adresse suivante : <https://simplici.grandchambery.fr/>

A noter : L'allocation est versée en une seule fois après l'année scolaire pour laquelle elle est sollicitée.